



non augmentation parce que je ne parle pas ou peux a mes collègu

Par **filoulou**, le **22/03/2011** à **20:27**

Bonjour,

J'ai été augmenté comme tous les salariés de mon entreprise, une augmentation individuelle intervient après un entretien.

J'ai eu cette entretien cette après midi, mon manager m'a indiqué que je n'étais pas augmenté parce que je ne parle pas ou peux avec mes collègues. Il m'a présenté sa comme une sanction.

Cela fait plus de trois ans que je tente d'expliquer mon « mal être » a mes différents managers.

J'aimerais savoir comment un manager qui n'est pas présent sur le site arrive à apprécier la « communication » de son collaborateur ?

Pensez-vous qu'il soit possible que je demande à mon manager de m'expliquer par écrit m'a non augmentation ?

Pour moi cette sanction ressemble plus a de la discrimination, on ne me reproche pas de faire mal mon travail, mais de ne pas partager les mêmes « convictions » que mes quatre collègues.

Merci d'avance pour vos conseils.
Philippe.